

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2022 – NUMÉRO 99 DU 14 AVRIL 2022

TABLE DES MATIÈRES

CABINET DU PREFET SERVICE DE LA REPRESENTATION DE L ETAT ET DU PROTOCOLE

Arrêté du 31 mars accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à M. Adrien BUTIN

Arrêté du 31 mars accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à M. David CORMAN

Arrêté du 31 mars accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à M. Nicolas DEHOET

Arrêté du 31 mars accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à M. Yann DEON

Arrêté du 31 mars accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à M. David GODRIE

Arrêté du 31 mars accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à M. Enzo GRIMONPONT

Arrêté du 31 mars accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à M. Damien HEGO

Arrêté du 31 mars accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à Mme Valentine JACQUEL

Arrêté du 31 mars accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à M. Stéphane JAKIC

Arrêté du 31 mars accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à M. Romain LAISNE

Arrêté du 1^{er} avril 2022 accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à M. Christophe LEULIETTE

Arrêté du 31 mars accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à M. Edouard SENGULEN

Arrêté du 1^{er} avril 2022 accordant récompense pour acte de courage et de dévouement
à M. Samuel VERKAMPT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté préfectoral du 14 avril 2022 fixant la composition de la commission technique
départementale de la pêche



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Adrien BUTIN, caporal de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve de courage en participant au sauvetage de trois personnes prisonnières d'une habitation en proie à un violent incendie, dans des conditions périlleuses, le 27 août 2021 à Saint-Pol-sur-Mer.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Adrien BUTIN.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 31 mars 2022

Georges-François LECLERC



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur David CORMAN, sapeur-pompier volontaire, n'a pas hésité à secourir une victime inconsciente dans une habitation envahie par les fumées d'un incendie, le 19 décembre 2021 à Cysoing.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur David CORMAN.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 31 mars 2022

Georges-François LECLERC



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Nicolas DEHOET, caporal de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve de courage en participant au sauvetage de trois personnes prisonnières d'une habitation en proie à un violent incendie, dans des conditions périlleuses, le 27 août 2021 à Saint-Pol-sur-Mer.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Nicolas DEHOET.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 31 mars 2022

Georges-François LECLERC

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Yann DEON, caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels, de repos au moment des faits, a pratiqué une réanimation sur une personne en arrêt cardio-respiratoire, dans un supermarché d'Annoeullin, le 17 juillet 2021.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Yann DEON.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille le 31 mars 2022



Georges-François LECLERC



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur David GODRIE, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve de courage en participant au sauvetage de deux personnes prisonnières d'une habitation en proie à un violent incendie, le 12 septembre 2021 à Lille.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur David GODRIE.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 31 mars 2022

Georges-François LECLERC



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Enzo GRIMONPONT, jeune sapeur-pompier de 13 ans, a fait preuve de dévouement en se portant au secours d'une personne en arrêt cardio-respiratoire dans le métro de Lille, le 25 septembre 2020.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Enzo GRIMONPONT.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 31 mars 2022

Georges-François LECLERC

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Damien HEGO, sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve de courage pour secourir une personne invalide prisonnière d'une habitation en proie à un violent incendie, le 14 avril 2021 à Cambrai.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Damien HEGO.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 31 mars 2022



Georges-François LECLERC



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que madame Valentine JACQUEL, jeune sapeur-pompier de 15 ans, a fait preuve de dévouement en se portant au secours d'une personne âgée, victime d'une violente chute, le 16 août 2021 dans le Nord.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à madame Valentine JACQUEL.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 31 mars 2022

Georges-François LECLERC



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Stéphane JAKIC, sergent de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve de courage en participant au sauvetage de deux personnes prisonnières d'une habitation en proie à un violent incendie, le 12 septembre 2021 à Lille.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Stéphane JAKIC.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 31 mars 2022

Georges-François LECLERC



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Romain LAISNE, sapeur-pompier volontaire de première classe, de repos au moment des faits, n'a pas hésité à se porter au secours d'une personne en difficulté cardiaque et a prodigué les premiers soins en attendant les secours, le 12 février 2021 à Orchies.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Romain LAISNE.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 01 avril 2022

Georges-François LECLERC



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Christophe LEULIETTE, caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve de courage en se portant au secours d'une personne suicidaire menaçant de se défenestrer, au péril de sa propre vie, le 27 avril 2021 à Tourcoing.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Christophe LEULIETTE.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 01 avril 2022

Georges-François LECLERC



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Édouard SENGULEN, sapeur-pompier volontaire de première classe, a fait preuve de courage en se portant au secours d'une personne âgée dont l'habitation avait pris feu, le 10 août 2020 à Petite-Synthe.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Edouard SENGULEN.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 31 mars 2022

Georges-François LECLERC



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Samuel VERKAMPT, adjudant de sapeurs-pompiers, en intervention sur un violent incendie d'immeuble d'habitation, a évacué de l'extérieur des occupants situés au second étage dans des conditions périlleuses, le 18 septembre 2020 à Lille.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Samuel VERKAMPT.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 01 avril 2022

Georges-François LECLERC



Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
Service eau, nature et territoires – Unité biodiversité

Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission technique départementale de la pêche

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 435-14 ;

Vu la loi n° 84-512 du 29 juin 1984 relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles ;

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 27 août 2020 portant nomination de monsieur Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 août 1987 fixant la composition de la commission technique départementale de la pêche ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2021 portant approbation du nouveau cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 2022 portant délégation de signature à monsieur Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu la note du ministère de la transition écologique du 26 janvier 2022 relative au renouvellement général des locations du droit de pêche de l'État au 1^{er} janvier 2023 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 - La commission technique départementale de la pêche dans les eaux du domaine public fluvial est composée comme suit :

- Monsieur le préfet ou son représentant, président ;
- Monsieur le directeur départemental des finances publiques du Nord ou son représentant ;

- Madame la directrice territoriale de voies navigables de France du Nord – Pas-de-Calais ou son représentant ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du département du Nord ou son représentant ;
- Monsieur le directeur régional de l'office français de la biodiversité ou son représentant ;
- Monsieur le président de la fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- Monsieur Pierre Gruszecki, administrateur de la fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- Monsieur Christian Brozek, administrateur de la fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- Monsieur Alain Quiquenpois, administrateur de la fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Article 2 - Conformément à l'article R. 435-14 du code de l'environnement, la commission est consultée sur les modalités du lotissement du droit de pêche de l'État et les clauses particulières à chaque lot.

Elle est également consultée sur les modifications susceptibles d'être apportées chaque année au nombre de licences pouvant être délivrées sur chaque lot, ainsi qu'au nombre et à la nature des engins et filets dont l'emploi est autorisé par ces licences.

Article 3 - Les membres de la commission sont nommés à la date du présent arrêté jusqu'à échéance des prochains baux consentis par l'État pour l'exploitation de son droit de pêche sur le domaine public fluvial.

Article 4 - L'arrêté préfectoral fixant la composition de la commission technique départementale de la pêche du 26 avril 2016 est abrogé.

Article 5 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, sis 5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif de Lille peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 – Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et le secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 14 AVR. 2022

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Simon FETET